

Séance du 1 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le premier février, à vingt heures le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Présents : M. BACH, M. BARBE, MME BASSAN, MME BERTOLOTTI,
M. CORNIQUET, M. DEWILDE, M. DROUARD, MME FEUVRIER,
M. FRANIATTE, MME GOMES-PICART Sandra MME HAGEN,
MME HAZOTTE, M. HERGAT, M. TONNELIER, MME WOLTER

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire MME GOMES-PICART Sandra.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCCE
- Demandes de subventions parlementaires
- Demandes de fonds de concours CCCE
- Demandes de subventions au titre de la DETR 2017
- Demande de subvention amendes de police 2017
- Mise en place et gestion du compte épargne- temps
- Participation à la garantie maintien de salaire MNT
- Convention participation citoyenne
- Divers.

5-2017 : Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite « ALUR », du 24 mars 2014, notamment l'article 136 qui prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu (soit le Plan d'Occupation des Sols (POS), le Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) et le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)) et de carte communale, aux communautés de communes et d'agglomération trois ans après la promulgation de la loi, soit au 27 mars 2017,

Considérant que cette compétence est désormais transférée aux EPCI, et sera effective le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires,

Considérant que cette législation laisse aux maires la faculté de s'opposer à ce transfert automatique, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné ci-dessus, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017,

Si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, le transfert de compétence n'aura pas lieu.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de PLU,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- de demander au Conseil de Communauté de prendre acte de cette décision d'opposition.

6-2017 : Demandes de subventions parlementaires

Des travaux d'investissement sont nécessaires

Ainsi il convient de demander une subvention parlementaire à Monsieur le Député Patrick Weiten, pour la pose d'un gazon synthétique city stade.

Montant des travaux 9150€ HT suivant devis de l'entreprise SES de Thionville.

Suite à la présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité sollicite Monsieur le Député pour une subvention parlementaire au titre de l'année 2017.

Adopte et décide de réaliser le projet.

Afin de réaliser des économies d'énergie, il est nécessaire d'installer à la salle des fêtes une baie vitrée à rupture thermique à la salle des fêtes, espace Charles Ferdinand

Le montant des travaux s'élève à 6448 €HT, ainsi Monsieur le Maire propose de solliciter, Monsieur le Sénateur de la Moselle Philippe Leroy pour l'octroi d'une subvention parlementaire au titre de l'année 2017.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces travaux.

Décide de réaliser ce projet et sollicite une aide financière à Monsieur le Sénateur Philippe Leroy

7-2017 : Demandes de fonds de concours CCCE

Travaux logement communal

Suite des travaux

Marché 1 à 4/2017

Comprenant

Plâtrerie et faux plafond pour un montant de 6126 € HT

Menuiserie intérieure et sanitaire pour un montant de 13 053 € HT

Carrelage pour un montant de 4004.55€ HT

Peintures intérieures pour un montant de 8832€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet,

Décide de le réaliser et sollicite la ccce au titre des fonds de concours à hauteur de 50%

Changement système de ventilation et chauffage école maternelle

Le système de chauffage à l'école maternelle doit être changé.

Suite au devis estimatif présenté par Monsieur le Maire soit 59810 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet

Décide le réaliser et sollicite la ccce au titre des fonds de concours à hauteur de 25%.

Un plan de financement établit comme suit : 25% CCCE

50% DETR

25% Fond propre

8-2017 : Demande de subvention au titre de la DETR 2017

Changement système de ventilation et chauffage école maternelle

Le système de chauffage à l'école maternelle doit être changé.

Suite au devis estimatif présenté par Monsieur le Maire soit 59 810 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet.

Décide de le réaliser et sollicite une subvention au titre de la DETR 2017 à hauteur de 50%.

Un plan de financement établi comme suit :

50% DETR
25% CCCE
25% Fond propre

9-2017 : Demande subvention amendes de police 2017

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre des amendes de police pour des dépenses d'investissement liées à la sécurité routière sur le ban communal d'Entringe.

Le devis de Signature Nancy s'élève à 2073.82 € HT soit 2488.58 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le projet

Décide de le réaliser et sollicite une subvention au titre des amendes de police 2017.

10-2017 : Mise en place et gestion du compte épargne-temps

Ce point prévu à l'ordre du jour est ajourné par décision de l'ensemble des membres du conseil municipal.

11-2017 : Participation à la garantie maintien de salaire MNT

Le taux de cotisation de cette assurance était de 1.63 % du traitement brut indiciaire à la charge de l'agent,

Or depuis novembre 2016, le taux a augmenté

Taux en vigueur : 1.76%

A la demande des agents, Monsieur le Maire propose une participation annuelle de 120 € pour les agents titulaires au prorata du temps de travail.

Les membres du conseil, à l'unanimité approuvent le montant de cette participation.

12-2017 : Convention participation citoyenne

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale, une convention précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif « Participation citoyenne » sur la commune d'Entringe.

Le dispositif vise à rassurer la population en améliorant la réactivité de la Gendarmerie Nationale contre la délinquance; le cambriolage etc...

Il convient de signer une convention avec Monsieur le Sous-préfet et le commandant de la compagnie de gendarmerie de Thionville.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Monsieur le Maire est autorisé par l'ensemble des membres du conseil à signer ladite convention. Un rendez- vous est prévu en mairie entre les trois parties.

DIVERS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable exercice 2015.